

**LEGISLACION: QUIN A  
LAS COMPETÉNCIAS  
E LO PODER DE DECISION  
(Rotas, Garas, Autorotas?) ?  
Qu'es aquò un nom oficiau ?  
I pòt aver dus noms oficiaus ?**

**LÉGISLATION: QUI A LES  
COMPÉTENCES ET LE  
POUVOIR DE DÉCISION  
(Routes, Gares, Autoroutes) ?  
Qu'est-ce qu'un nom officiel ?  
Peut-il y avoir deux noms  
officiels ?**

# FULUP JAKEZ

## Le cadre légal de la correction toponymique



### LE CADRE LEGAL DE LA CORRECTION TOPONYMIQUE

#### Les différents types de toponymes

- Les toponymes officiels (très peu de noms)
  - Noms de l'Etat, des régions, des départements, des communes.
  - Liste gérée par l'INSEE
  - Procédure de correction lourde mais toujours possible
  - Départements
    - Côtes-du-Nord > Côtes-d'Armor (1962-1990)
    - Loire-Inférieure > Loire-Atlantique (?-1957)
    - Question de l'Île-et-Vilaine

#### Les différents types de toponymes

- Toponymes officiels
  - Communes
 

– Châteauneuf	>	Châteauneuf-du-Faou (1958)
– Crévin	>	Crevin (01/01/2005)
– Rimoux	>	Rimou (20/08/1989)
– Saint-Colombin	>	Saint-Colomban (1972)
– Saint-Servant-sur-Oust	>	Saint-Servan (25/05/2005)
– Saint-Pierre	>	Saint-Pierre-Quiberon (1961)
– Plouézoch	>	Plouezoc'h (10/04/2002)
– Saint-Yvy	>	Saint-Ivy (16/09/2005)

En tout 69 communes bretonnes ont révisé l'orthographe de leur nom depuis 1930 (sans compter les fusions)  
Procédures envisagées régulièrement dans certaines communes (Penmarc'h, Plougastel-Daoulas, Brec'h)

#### Présentation des toponymes officiels dans la signalisation

Noms identiques dans les deux langues  
- Une seule mention

Noms différents  
- Doublement des mentions



#### Présentation des toponymes officiels dans la signalisation

Noms identiques dans les deux langues  
- Une seule mention

Noms différents  
- Doublement des mentions



#### Les toponymes non officiels

- Tous les autres (les plus nombreux)
  - Villages et hameaux
  - Rivières
  - Accidents géographiques (pointes, hauteurs...)
  - Bois
  - Odonymes (routes, rues, ponts)

Compétence communale exclusive  
Correction toponymique aisée

### Commune de Rostrenen



Exemple de travaux sur la toponymie à Carhaix  
Correction de l'orthographe des noms bretons



### Commune de Saint-Goazec



<b>Ofis ar Brezhoneg</b>		
Service d'Action Linguistique Serg' Olud Yvelin		
<b>Fiche toponymique</b> <b>Fichenn lec'hvadurezh</b>		
Intercomm.:		65
Exploitant:		
Utilis.:	03/10/2006	
Ud:		
Noms de:	Plozaniel	
Merci de nous retourner cette fiche par fax, dûment complétée et signée, au 02 98 99 30 19 afin de valider la rectification de toponymie inscrite sur votre commune. Trouverez de aides decomp ar fichenn-mañ, klizant ha sine, dre baeller (niv. 02 98 99 30 19) a-benn degener-rechardur an anv-lec'h a-gaver starto-kumun.		
Nom étudié (forme à réviser) / Anv studiñ (skema da zikui):	Kroaz ar Rod	Road N46 RD32
Origine de la demande / Ben gouarnimant gant:	Conseil général du Finistère Kuzul-departamant Penn-ar-Bed	
Membre(s) répertorié(s) / Stumm(er) ar ben reoliñ:		
Forme normalisée comment (penn a-nevez) pour la signalisation / Stumm normalisedet hec'h (skema ar c'hiz ar parrezhoù):	<b>Kroaz ar Rod</b>	
Observation / Evrechadennou:		
Pour la mairie / En anv an-ti-baer:		
Utilis. / Deiziad:		
Cachet de la mairie et signature / Siell an-ti-baer ha sinadur:	Bon pour accord - Mat eo evetke	
Ofis ar Brezhoneg • Office de la Langue Bretonne 8 bis street Falc' Faou • 9 bis rue Falc' Faou • 29270 KARAZEC-PLOUJER ☎ 02 98 99 30 19 • 📠 02 98 99 30 19 • ✉ ofis.bzh@wanadoo.fr		

## CONCLUSION

### CORRECTION TOPONYMIQUE

- ☐ Cohérence orthographique
- ☐ Homogénéisation des formes (cadastre, panneaux, cartes, annuaires, bases de données SIG, GPS...)
- ☐ Meilleure efficacité administrative
- ☐ Simplification des panneaux en diminuant le nombre de mentions

## DEBAT

### **Cécile Chadeuil :**

Donc, je vois qu'il y a déjà des questions sur ces différents protocoles à suivre pour l'officialisation et le rétablissement d'un nom dans son orthographe. Oui Monsieur...

### **Intervention de la sala :**

La forme décidée par le conseil municipal s'impose au cadastre et à La Poste, ce sont les deux principaux utilisateurs de la toponymie, donc c'est bien ça. Ensuite, se pose le problème vis-à-vis de l'administration lorsqu'on demande un justificatif de domicile. Il se trouve que moi j'habite un lieu dit qui peut s'écrire de différentes façons. Et lorsqu'on m'a demandé des justificatifs de domicile pour un passeport ou une pièce d'identité, il fallait que j'ai tous les justificatifs de domicile, on m'en demandait deux ou trois qui aient la même orthographe du nom, ce qui m'a posé pas mal de difficulté parce que les administrations m'adressent leurs factures et courriers dans différentes graphies. Donc, c'est pas sans poser de problèmes.

### **Fulup Jakez :**

Oui, tout à fait, chaque administration a développé des listes de toponymes, ils n'ont pas travaillé ensemble et les noms de villages ne sont pas officiels, il n'y a pas d'orthographe officielle. Le travail qui est fait, c'est pour la première fois, étudier ces noms, les normaliser, et proposer l'officialisation d'une orthographe, délibération en Conseil Municipal et ensuite, le Conseil Municipal, enfin la Mairie transmet la forme officielle au cadastre, et donc ensuite le cadastre reprend. Et nous, Office de la langue bretonne, nous transmettons les formes validées par les municipalités à l'IGN.

### **Cécile Chadeuil :**

Jaume Taupiac...

### **Intervention de la sala :**

Vous avez dit une chose qui m'a beaucoup interpellé et qui me semble importante. Vous avez dit que si le maire n'acceptait pas l'orthographe proposée par l'Office de la langue bretonne, si par exemple l'Office de la langue bretonne demande un « g » final et puis que le maire ne veut pas le « g » parce qu'il est habitué au « c », la solution qui était choisie pour éviter la guerre, c'était de mettre les deux, les deux en breton avec deux formes graphiques. Ça me semble bizarre, mais c'est peut-être un modèle de tolérance. C'est peut-être une bonne solution. Je pense concrètement à nous, ici, dans l'ouest de l'Occitanie, nous avons une seule orthographe qui est celle de l'Institut d'Etudes Occitanes. En général, il n'y aura pas de problèmes. Tout le monde sait comment on écrit Miranda, Lorda o Leitora. Il y a un « a » final et ainsi de suite. Mais effectivement, je viens d'y penser juste maintenant, il y a un problème, on peut en parler entre nous ici, c'est l'est de l'Occitanie où il y a une autre norme qui est en circulation. Alors plutôt que d'avoir uniquement le nom des villages dans l'orthographe de Mistral, ça serait peut-être un moindre mal qu'il soit dans les deux formes,

celle de Mistral et celle de l'IEO. C'est polémique, je sais bien, mais j'essaie de voir la meilleure solution.

### **Fulup Jakez :**

Alors, la langue bretonne n'est pas officielle, il n'y a donc aucun moyen d'obliger un élu qui ne le souhaite pas d'écrire un nom d'une manière qu'il ne souhaite pas. Nous, nous normalisons l'orthographe, nous faisons des propositions, mais après c'est aux politiques de valider ces propositions ou pas. L'idée, c'est d'avancer, d'aller vers la normalisation, vers la correction. Sur le terrain, on se rend compte que de plus en plus d'élus, de plus en plus d'agents municipaux, de plus en plus de maires souhaitent avancer vers la normalisation, parce que c'est plus simple, c'est plus cohérent.

Et maintenant, il faut être très pragmatique. Il y a des rapports de force locaux, il y a des choses qui passent, il y a des choses qui ne passent pas. Nous faisons des propositions sur 300 noms, bon, on accepte d'en normaliser 250, pour une vingtaine, on va garder deux formes, et pour une dizaine, on va peut-être laisser les noms comme ils sont. Ce qui est important, c'est d'avancer. Ensuite, nous, nous avons une base de données, donc que j'ai montrée hier, tous les noms sont étudiés, on les retrouve dans cette base de données. Quand la forme est officialisée, c'est noté, quand elle n'est pas officialisée, c'est pas noté. Et puis on verra, peut-être que ce qui ne se passe pas aujourd'hui se passera dans cinq ans ou dans dix ans. Mais il faut être pragmatique.

### **Intervencion de la sala :**

Je suis vraiment très intéressé parce que c'est vrai que chaque fois qu'on propose localement un mot à changer, les gens sont d'accord, mais ils ont peur face aux administrations. Donc c'est vrai que le fait d'avoir cet outil de référence qu'est l'Office par exemple, et surtout les productions de référence, doit aider, ce qu'on ne possède pas ici. C'est-à-dire que souvent les changements proposés, c'est lié à un individu connu localement et donc, il y avait peut-être un manque de confiance quelque part. Et surtout une peur de dire, ou mais le courrier n'arrivera pas, ou bien les impôts, qu'est-ce que je vais faire ? Alors, je signalerai que c'est vrai que les administrations, comme le monsieur parlait du passeport, je crois que les services administratifs s'appuient sur ce que dit la mairie. C'est-à-dire que si la mairie dit voilà, moi je vous donne mon exemple, j'avais une rue en français, j'ai d'abord commencé par mettre une plaque en occitan premièrement. Je n'ai rien demandé à personne. C'est bilingue. Je veux dire qu'il y a quand même une part de liberté qu'on a encore. Et ensuite, on a fait un mot quand il s'agit du passeport ou de la carte d'identité, en disant voilà, il y a deux noms, et monsieur préfère celui-là qui était le nom occitan. Et les services administratifs ont accepté, il n'y a pas eu de problème. Ce que je veux dire, c'est que des fois, on est un peu surpris parce que il peut arriver qu'il y ait quand même des ouvertures. Alors ensuite au niveau d'EDF et tout ça, je me suis rendu et je leur ai dit voilà, ah oui mais nous, voilà... Eux ils se réfèrent à leur réseau et à la nomenclature du réseau qui des fois ne correspond pas, parce que c'est des fois des noms de quartier, et qui ne correspondent pas forcément à l'adresse de l'individu. Alors, des fois, ils acceptent de modifier l'adresse, mais ils gardent... On a une adresse d'envoi de facture et une adresse de distribution qui peut être différente. Et ça pose pas de problème, dans mon cas ça n'a pas posé de problème. Mais ceci dit, l'EDF est prête, si on va sur les lieux à modifier, ils acceptent des fois de modifier. Ce que je veux dire, c'est que souvent les gens n'osent pas aller demander parce que ils partent du principe que... Moi, j'ai été surpris, mais tout s'est bien passé.



**Cécile Chadeuil :**

Nicolau Rei Bèthvéder ?

**Intervencion de la sala :**

Je suis élu d'une commune de de la Gascogne Toulousaine, et on a révisé, on de la signalisation en bilingue, et aussi on a révisé le cadastre, etc. Je me suis aperçu rapidement que en fait les habitudes ne changent pas. C'est-à-dire que l'IGN ne change pas ses cartes des fois, on a beau dire... de même pour l'EDF, France Télécom, j'ai quelqu'un par exemple dans la commune qui a quatre graphies différentes, et des fois même c'est complètement... Chemin de Nauzes, pour l'autre c'est Bordeneuve, c'est vraiment nimporte quoi. Je suppose que c'est assez répandu en Occitanie, c'est vraiment nimporte quoi. Et les habitudes ne changent pas, concrètement on a changé ici, officiellement par délibération ce qu'on a fait plusieurs fois dans la commune. Les habitudes ne suivent pas. Les administrations trainent des pieds, et ça ne change pas, à part peut-être La Poste dans notre commune qui suit ça, c'est tout. Je n'ai pas vu d'évolution dans la dernière carte IGN de la commune. Je ne sais pas comment faire et comment vous avez fait vous. Ca m'intéresse parce que c'est une chose, d'autant plus qu'avec l'informatique, je vois mappy, tous ces sites, etc, ils sont de plus en plus utilisés. Finalement, ils prennent souvent des formes totalement fausses qui ne correspondent pas même à la forme légale. Alors comment vous, vous faites ?

**Fulup Jakez :**

C'est un processus, les choses ne changent pas du jour au lendemain. C'est pour ça qu'on s'est rendu compte qu'il fallait qu'on travaille sur l'ensemble de la chaîne de la toponymie. Au départ, on pensait nous également qu'une fois que le panneau était corrigé, tout allait suivre derrière. Et en fait, pas du tout. On arrive sur l'officialisation, après la correction de cadastre, donc la mairie a une action directe. En ce qui concerne l'IGN, ils passent régulièrement dans vos mairies, quand ils passent, il faut les informer. Il faut aussi que les personnels municipaux soient conscients de l'orthographe des noms. C'est-à-dire qu'il y a une pédagogie qui a été faite auprès des services municipaux. Hier on a parlé d'usage, là on est en train de transformer les usages. Ca prend du temps également, donc là il faut de la pédagogie, il faut parler aux agents. Dans le bulletin municipal par exemple, il faut que les toponymes qui sont corrigés apparaissent sous leur nouvelle orthographe. On a un secteur qui est assez conservateur, c'est la presse quotidienne régionale. On se rend compte que souvent des toponymes qui ont été corrigés il y a une dizaine d'années, les journalistes continuent à les écrire à la française. Il y a des habitudes comme ça. C'est un processus, c'est sociologique, ça prend du temps, mais ce qui est important, c'est d'avancer, et que petit à petit on gagne du terrain, on a le panneau, ensuite le cadastre. Pour ce qui concerne l'IGN, nous, nous avons passé une convention avec l'IGN il y a trois ans maintenant pour échanger des informations. Je crois que l'IGN est en train de s'ouvrir à ce type de choses, hier ils ont beaucoup insisté sur l'usage. A partir du moment où une commune a officialisé sa toponymie, où les panneaux ont été changés, où les nouvelles formes sont maintenant utilisées par la commune, l'IGN suivra. Alors ça prend un peu de temps, ils changent leur carte tous les sept ans. Mais il faut les informer. Mais ils sont de plus en plus conscients de ça, notamment par le développement des GPS, des banques de données, ils ont besoin de plus que l'orthographe qui figure sur les cartes soit l'orthographe qui figure sur les panneaux. Ils ont une ouverture, mais ce n'est pas non plus l'enthousiasme.

**Intervencion de la sala :**

Je l'avais abordé hier, c'est parce que tout se passe quand le technicien revient faire la carte arrive en mairie. Et c'est vrai que si à ce moment là... C'est pour ça que quand le technicien vient, et qu'il demande : « Est-ce que vous voulez que je change quelque chose ? », et je peux t'assurer que si tu y es ou si la secrétaire te l'envoie, il n'y a aucun problème. La modification se fera.

**Cecila Chadeuil :**

Una outra question ?

**Intervencion de la sala :**

L'étude demandait un certain temps car ils menaient une enquête. Et au bout de cette enquête, ils m'ont expliqué qu'ils prenaient la décision de changer ou non la forme.

**Fulup Jakez :**

Ils sont pas beaucoup à travailler sur la toponymie à l'IGN. La commission toponymie ne se réunit pas très souvent, ils sont six ou sept sur l'ensemble du territoire. Ils n'ont pas une bonne connaissance de ce qu'il se passe sur le terrain. L'IGN ne fait pas d'étude sur la toponymie, ce n'est pas vrai.

**Intervencion de la sala :**

Le cadastre est le début de la chaîne, une fois qu'on a le cadastre, je pense qu'on peut construire dessus jusqu'à l'officialisation du nom.

**Intervencion de la sala :**

Il faut savoir que les services de secours travaillent avec les cartes d'état major. Si vous avez une carte d'état major qui correspond plus aux panneaux de la commune, je vois pas comment ils se rendront sur les lieux.

**Fulup Jakez :**

Aujourd'hui, c'est le cas. On a bien souvent pour un seul nom, quatre cinq ou six variantes orthographiques en usage par les différents administrations. Les mentions de l'IGN, bien souvent, ne correspond pas à ce que vous avez sur vos panneaux. Parfois, sur les cartes de l'IGN, ils ont essayé de corriger les noms, et vous avez des noms plus corrects que sur les panneaux.

**Cécile Chadeuil :**

Mercés Fulup anam arrestar lo debat aquí e escotar la seguida del progame.